

Troc de l'Atelier

- 1. Le troc des articles de sport et d'activités organisé par l'association « L'ATELIER » se tiendra le samedi 07 septembre 2019, lors de la matinée des associations de Tourrette-Levens.
- 2. L'entrée est libre et gratuite. La participation est ouverte à TOUS.
- 3. Le dépôt des objets s'effectue entre 9h00 et 10h30.

Pourra être troqué tout matériel en rapport avec les activités sportives, culturelles et artistiques. Le nombre d'articles à déposer est limité à 10 par famille. Ce sont des articles d'occasion mais propres, en bon état et complets. Les organisateurs du troc ne pourront être tenus responsables de problèmes liés à la qualité de l'objet, dégradations, vols, tâches. Les organisateurs pourront refuser un objet non conforme.

- 4. Chaque objet déposé donnera droit à un ticket utilisable pour les échanges pendant le troc (ces tickets ont <u>une validité uniquement lors de cette journée</u>).
- 5. Pour les articles suivants, <u>1 seul ticket</u> sera distribué : les articles fonctionnant par paires (chaussures, gants, protèges tibias, chaussons de danse,...) et kimonos (haut+bas+ceinture).
- 6. Le troc doit se dérouler dans un esprit de partage, d'échange et de courtoisie, sans visée commerciale. La vente d'objets est interdite.

7. Le choix et le retrait des articles s'effectuent entre 11h et 12h30.

- 8. A la fin de la manifestation, les objets non troqués deviendront propriété de l'association « L'ATELIER » qui les gardera pour ses activités, les distribuera aux associations tourrettanes concernées (si elles le veulent) ou les donnera à une association (Emmaüs, Secours Populaire,...)
- 9. Si, en cas échéant, aucun objet n'intéresse le détenteur d'un ticket, celui-ci ne pourra en aucun cas réclamer la restitution de son objet et accepte d'en avoir fait don à l'organisation.
- 10. Le fait de recevoir au moins un ticket valide l'accord avec ce présent règlement.